

ARRETE MUNICIPAL

Objet :

Déambulation de la fanfare diverses
voies de la commune

Le Maire de la Commune de BRAINS

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1, L-2212.1 et s et L 2213.2,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-923 du 22 Juillet 1982,

VU le Code de la Route,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I "*signalisation temporaire*" approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,

VU la demande présentée le 10 octobre 2025 par le président de l'association « Les Ensembles Sonores de Brains », Monsieur Jean-Noël CHARPENTIER, (ensemble.sonore.brains@gmail.com), domicilié 19 rue de l'Acheneau, 44830 Brains,

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,
SUR PROPOSITION de la directrice générale des services.

ARRETE :

ARTICLE 1 – En raison de la célébration de la Sainte-Cécile, l'association « Les Ensembles Sonore de Brains » est autorisée à défiler **le samedi 6 décembre 2025 de 11h00 à 11h30**, la circulation sera interrompue au passage des musiciens rue des Clos Mâts, rue des Primevères, rue des Prés, rue des Cèdres, passage devant le cimetière, rue de la Mairie puis rue de la Pilaudière avec une arrivée salle Joseph Albert.

ARTICLE 2 – La circulation sera réglée par les organisateurs du défilé équipé de gilets de sécurité et à l'aide de dispositifs spécifiques type : drapeaux K1 ou piquets K10.

ARTICLE 3 – La signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté sur le lieu de la manifestation seront mis en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 – Madame la directrice générale des services, Monsieur le chef de la gendarmerie de Bouaye, Monsieur le directeur du Pôle Sud-Ouest de Nantes Métropole, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Publié à la Mairie de Brains le 21 octobre 2025

Fait à Brains le 23 octobre 2025



Le Maire,
Laure BESLIER